

~~AS~~

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Service Information et Presse

i.A.22.14.7.4. - BR/fe

o.713.01 - MI/hm

B U L L E T I N D ' I N F O R M A T I O N

Rapport Suisse-ONU

Présentation du rapport Suisse-ONU à la presse

par M. le Conseiller fédéral Pierre Graber

(30 juin 1977)

Berne, le 30 juin 1977

Présentation du rapport Suisse-ONU à la presse
par M. le Conseiller fédéral Pierre Graber

Messieurs,

Je vous salue et suis heureux de vous présenter le 3ème rapport du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies et les institutions spécialisées.

Il s'agit là - je n'ai pas besoin de le souligner, puisque vous en avez connaissance depuis hier déjà - d'un texte important, aussi bien par l'ampleur de l'information et des développements qu'il contient que par la portée de ses conclusions.

Dans ces conclusions, en effet, le Conseil fédéral exprime sa conviction qu'une adhésion de la Suisse à l'ONU est souhaitable. Il considère qu'il n'est plus imaginable que la Suisse ne rejoigne pas les Nations Unies d'ici quelques années, si possible pas trop nombreuses. Il est persuadé qu'une adhésion correspondrait à l'intérêt le mieux compris du pays.

Le Conseil fédéral a acquis cette conviction en se fondant sur un certain nombre de données de fait et de considérations de caractère fondamental, qu'il s'est efforcé d'exposer avec objectivité et réalisme.

Je rappellerai ici brièvement les principaux éléments d'appréciation dont le rapport fait état.

Il y a d'abord le fait que l'ONU est devenue depuis quelques années une organisation véritablement universelle. Pratiquement tous les Etats du monde en sont membres, à l'exception des deux Corées et du Viet-Nam, celui-ci devant d'ailleurs le devenir cet automne vu que les Etats-Unis ont abandonné leur opposition à l'adhésion de ce pays. La Suisse est donc le seul pays qui reste en dehors de l'ONU de sa propre volonté. Elle se trouve ainsi dans une situation qu'il lui est d'autant plus difficile de justifier qu'elle fait de la solidarité et de la participation des maximes de sa politique étrangère.

Il y a ensuite que le champ des activités de l'ONU ne cesse de s'étendre. Au-delà du noyau que constitue l'action politique proprement dite, ces activités couvrent un nombre toujours plus grand de domaines, qu'il s'agisse des relations économiques internationales, de la codification du droit international, des droits de l'homme, de l'environnement, ou encore du transfert des ressources et des techniques en faveur des pays en développement.

Cela signifie que dans tous ces domaines qui, bien qu'à des degrés divers, présentent pour la Suisse un intérêt direct, les prérogatives de l'Assemblée générale ne cessent de prendre plus de poids. C'est en effet au sein de l'Assemblée que sont prises les options politiques principales, qui déterminent ensuite l'ensemble de la coopération internationale multilatérale, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de lui.

Pour la Suisse, il en résulte qu'elle se trouve souvent devant des choix déjà faits, qu'elle n'aura guère pu influencer. Je n'ai pas besoin d'en dire beaucoup plus pour que l'on comprenne que cela constitue un inconvénient majeur, notamment lorsqu'il s'agit, par exemple, de définir les nouvelles conceptions de l'ordre économique international ou de codifier le droit des gens.

Le rapport traite par ailleurs - et c'est là un point important aussi - de la compatibilité de la neutralité avec la Charte. A ce sujet, il apparaît de plus en plus clairement que le système de sécurité collective, tel qu'il a été prévu à l'origine, n'est pas appliqué et sans doute pas applicable. Pour pouvoir fonctionner, il exige en effet l'accord des cinq grandes Puissances, qui disposent du droit de veto au Conseil de sécurité. Or, les rapports de forces dans le monde étant dominés par les antagonismes que l'on sait, l'éventualité d'une intervention concertée des cinq Grands - ou seulement d'une absence de divergences entre eux - demeure très peu vraisemblable. On imagine mal, dans cette situation, un conflit majeur où des grandes puissances ne se trouveraient pas en opposition, soit directement, soit par pays tiers interposé. On voit très mal comment se réaliserait au sein du Conseil de sécurité l'unanimité nécessaire au déclenchement de mesures coercitives.

Au système de la sécurité collective s'est ainsi substituée la procédure dite du maintien de la paix, qui a trouvé son expression la plus connue dans l'envoi de "casques bleus". Comme on l'a vu au Moyen-Orient et à Chypre, ces forces constituent un élément très important dans les négociations de cessez-le-feu et créent des conditions favorables à une solution pacifique des conflits. Il faut signaler ici un aspect de la question qui est d'un intérêt spécial pour la Suisse, à savoir que ces opérations offrent à des pays neutres membres de l'ONU des possibilités d'action particulièrement appréciées de la communauté internationale.

Toujours au sujet de la compatibilité de la neutralité avec la Charte, il faut aussi mettre en évidence le rôle actif des neutres au sein de l'ONU, où l'Autriche et la Suède, qui ont toutes deux été membre du Conseil de sécurité, n'ont jamais eu à choisir entre les obligations imposées par la Charte et les impératifs de leur neutralité.

Le rapport ne cherche au demeurant nullement à cacher qu'en dépit de ces faits et de ces arguments, l'Assemblée générale a pris au cours de ces dernières années des décisions qui n'étaient pas toujours compatibles avec les idées juridiques et morales qu'un pays comme la Suisse se fait de l'ordre international. Mais il faut être conscient que l'ONU n'est pas une construction idéale, qui serait indépendante de la volonté et de la politique des Etats qui la composent. Bien au contraire, elle est précisément le forum où les contradictions et les tensions du monde moderne s'expriment avec toute leur force. Aussi faut-il répéter qu'en dépit de ses insuffisances et de ses insuccès, un tel forum demeure indispensable comme instrument au service de la négociation et de la coopération au plan mondial.

On peut donc considérer aujourd'hui que les données externes de l'adhésion de la Suisse à l'ONU ont subi une évolution sans doute décisive. Les données internes, en revanche, n'ont guère été modifiées au cours de ces dernières années et on ne perçoit pas, dans l'opinion publique en Suisse, un mouvement significatif en faveur de l'adhésion. Les décisions contestables de l'Assemblée générale auxquelles je viens de faire allusion ont produit à cet égard, il faut bien le dire, un effet plutôt contraire. C'est pourquoi le Conseil fédéral, dans ses conclusions, ne se prononce pas sur

le moment auquel il sera opportun de soumettre l'adhésion à l'approbation du peuple et des cantons.

En même temps, toutefois, il considère que les données du problème ont été suffisamment exposées et approfondies aussi bien dans ses propres rapports que dans celui de la Commission consultative; c'est pourquoi il n'entend pas présenter un nouveau rapport aux Chambres fédérales avant le message par lequel il proposera d'engager les procédures nécessaires en vue de l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

En attendant ce moment, le Conseil fédéral souhaite vivement que le rapport qui est présenté aujourd'hui au public par votre intermédiaire donne lieu à un large débat sur la question de l'adhésion, car celle-ci revêt à n'en pas douter une importance et une urgence certaines. Un tel débat, qui doit être un débat d'idées non entravé par des considérations d'intérêt immédiat, ne pourrait être que salutaire pour l'exercice de notre démocratie.

Le rapport du Conseil fédéral, s'il peut inciter chacune et chacun à une prise de conscience de ce qui est en jeu pour la Suisse, aura ainsi réalisé un de ses premiers objectifs.

En terminant, je ne voudrais pas manquer de dire que le travail de la Commission consultative a été très utile et qu'il a contribué à asseoir les convictions du Conseil fédéral.

* * *